

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

DATES D'OUVERTURE DU CENTRE AQUARECREATIF

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, fixe la date d'ouverture au vendredi 25 juin et la date de fermeture au dimanche 29 août 2021.

RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE NAGEUR ET D'UN AGENT D'ACCUEIL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de recruter un maître nageur et un agent d'accueil pour le centre aquarécréatif durant la période estivale et l'autorise à signer les contrats correspondants.

CONVENTION AVEC LA SPA

Le Conseil Municipal, après étude de la convention, accepte à l'unanimité des membres présents la convention proposée par la SPA à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans moyennant un montant annuel de 1 672.62 € TTC soit 1.22 € par habitant. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire d'encaisser les chèques d'un montant de 712.16 € (bris de glace du tracteur Deutz) et de 4 399.17 € (sinistre des feux tricolores du centre bourg).

CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC L'ATDA – SUPPORT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier et autorise le Maire à signer la convention assistance informatique : support technique.

CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC L'ATDA – MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION : S²LOW/@ctes

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier et autorise le Maire à signer la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes.

CONVENTION UDAAR 2021 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la convention qui engage la commune à assurer la logistique nécessaire aux projections selon les prescriptions de l'UDAAR et dont la cotisation annuelle de 729 € sera prise en charge par la ComCom. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, désigne M. David BATISSE, correspondant défense de notre commune.

RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents sollicite le renouvellement de la dérogation d'organisation de la semaine scolaire pour les écoles de Villefranche (maternelle et élémentaire) établi comme suit :

- Semaine de 4 jours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Horaires : 8h45-12h00 et 13h30-16h15

PROGRAMME DE TRAVAUX AU CHÂTEAU DE LA PORTE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de réaménager le parc du Château avec abattage d'arbres dangereux et nouvelles plantations, réfection de la toiture de la Tour et remplacement du bac à zinc entre le Château de la Porte et le bâtiment mitoyen pour un montant total de 25 423.50 € TTC.

Il retient les entreprises suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| - TOURNU Jean-François 03800 Gannat
pour abattage d'arbres | 1 200.00 € TTC |
| - PEPINIERS BOUDET 03350 Cérilly
Plantations et aménagement du parc | 1 799.44 € TTC |
| - AIRE DE CHARPENTERIE 03430 Tortezaiz
Réfection toiture de la Tour | 19 116.86 € TTC |
| - AIRE DE CHARPENTERIE 03430 Tortezaiz
Remplacement bac en zinc toiture | 3 307.20 € TTC |

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre du plan Bonus Relance 2020-2021 et auprès de la Communauté de Communes.

PROGRAMME DE TRAVAUX STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide l'installation d'une mesure de débit sur le déversoir en tête de station et retient le devis de l'entreprise ABC d'un montant de 8 531.80 € TTC et le devis de l'entreprise MONCE d'un montant de 1 800 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Allier et autorise le Maire à lancer la consultation et à signer les devis retenus après accord des aides financières.

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, retient les devis de la société COLAS d'un montant de 67 232.40 € TTC pour la réalisation des travaux de voirie rue des Ardenêts 2^{ème} tranche, Chemin de Pellebise, Chemin des Ecluzeaux, Chemin du Moulin du Bois. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de réévaluer la redevance d'assainissement au titre de l'année 2021 comme suit :

- charges administratives fixes : **20.00 €**
- redevance proportionnelle à la consommation d'eau : **0.87 €/m³**

- redevance modernisation des réseaux à reverser à l'agence de l'eau Loire Bretagne: **0.15 €**

La séance est levée à 22h00

Villefranche d'Allier, le 19 février 2021